



Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement

MOBILITE DES ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRE

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Mouvement Interdépartemental 2022

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr


49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Références : BOEN Spécial n° 6 du 28 octobre 2021 :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité du 25 octobre 2021
- Note de service annuelle sur la mobilité des enseignants du premier degré.

• Calendrier général de la phase interdépartementale :

- Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM **mardi 9 novembre 2021 à 12 heures ;**
- Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme «info mobilité» **mardi 30 novembre 2021 à 12 heures ;**
- Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte I-Prof du candidat, à compter du **mercredi 1^{er} décembre 2021.**
- Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives **mercredi 8 décembre 2021 au plus tard** au Pôle 1^{er} degré – bureau du mouvement ;

 *Toute confirmation non retournée dans les délais fixés annule la participation du candidat.*

- Affichage des barèmes dans SIAM, **mercredi 19 janvier 2022.**
- Vérification du barème par l'enseignant et si besoin, demande de correction auprès de la cellule Mouvement du Pôle 1^{er} degré **du mercredi 19 janvier au mercredi 2 février 2022.**
- Affichage des barèmes définitifs dans SIAM, **lundi 7 février 2022.**
- Diffusion individuelle des résultats aux candidats, **mardi 1 mars 2022.**

Afin de faciliter la démarche des enseignants, la Plateforme Info-mobilité assure un accueil téléphonique, du 4/11/2021 au 30/11/2021, au : **01 55 55 44 44**

• Procédure d'accès au Système d'Information et d'Aide aux Mutations (SIAM)

Les enseignants souhaitant participer aux opérations du mouvement interdépartemental saisiront leur demande sur le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) via l'application I-Prof. Cette application permet à l'enseignant, de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Accéder à son bureau virtuel en tapant l'adresse Internet :
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe puis valider son authentification en cliquant sur le bouton Connexion.
- Cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services ;
- Cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « Siam »

Point d'attention : L'enseignant ayant initié une demande de mutation par Siam recevra son accusé de réception uniquement dans sa boîte I-Prof.